

COMMUNE DE LAINSECQ

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 22 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 22 janvier, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

Présents : Mme BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, RAVISE Pascal, MASSE Arnaud, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel, CHOUBARD Romuald

Secrétaire de séance : Mme BILLEBAULT Elise

Date de la convocation : 14/01/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2020
- Approbation du rapport de la CLECT
- Approbation des attributions de compensation définitives 2020
- Adhésion à l'agence technique départementale
- Avis sur la vente d'un terrain de Domanys
- Travaux de plomberie dans le studio au-dessus de l'école
- Motion refusant la suppression du centre 15 du SAMU de l'Yonne
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du rapport de la CLECT**

Le conseil municipal,

-Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le **1er décembre 2020**,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : Le conseil municipal approuve le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre du **1er décembre 2020**.

Article 2 : Le conseil municipal autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

- **Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire.**

Le conseil municipal,

-Vu la délibération du conseil communautaire en date du **7 décembre 2020**, approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLECT,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de **52 341 €** pour la commune de **LAINSECQ**, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le **1er décembre 2020**

- Adhésion à l'agence technique départementale

Mme le Maire présente la création de l' Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci, dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'adhérer à l' AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
- Adopte les statuts de l' AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
- Désigne Mme le Maire pour représenter la commune.

- Avis sur la vente d'un terrain

Mme le Maire expose que Domanys souhaite vendre sa parcelle BN 176 et sollicite son avis. Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente de ce terrain.

- Location Studio - Devis plomberie

*Le studio au-dessus de l'école, 16 grande rue, sera loué à M. Sébastien BITAUD, à compter du 1er février 2021.

*Après examen de devis, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la pose d'une cabine de douche et d'un lavabo pour la somme de 2 803.20 € HT

- Motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours

Le conseil municipal de LAINSECQ décide, à l'unanimité, de :

- **SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;**
- **REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;**
- **DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain,** en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;
- **SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours,** qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre

département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;

- **APPROUVER la proposition de loi**, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, cosignée par M. André Villiers, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, **facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.**

- **Convention relative à l'adhésion à la prestation Retraite à Façon du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne (CDG 89)**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- DECIDE de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne l'instruction complète des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de 70 €

- **Subvention**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 100 € aux Restaurants du Cœur.

- **Affaires diverses :**

*La réfection de la peinture de la salle polyvalente sera entreprise par l'agent technique.

*Lagunage : il sera procédé à l'évacuation des boues et traitement par compostage, ainsi qu'à la réparation de la bâche.

La séance est levée à 22 h.